

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

04/09/2024

Date d'affichage :

25/09/2024

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL - Sarah GROSCLAUDE - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Sylvain HEIDET	Gabrielle VENCK-MILLET
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Alexanne CANAL a été nommée secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 45

**Réparation en
urgence du clocher de
l'église
intercommunale de
Rougegoutte/
Vescemont lequel
culmine à 36 mètres**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le vent violent, fin août 2024, a arraché les arêtières ainsi que des ardoises sur la partie sommitale du clocher de l'église.

Immédiatement le Maire de Rougegoutte en a informé le Maire de Vescemont et a lancé un appel d'offres auprès de 4 entreprises le 05 septembre 2024 ; 3 entreprises ont répondu dans l'urgence en raison notamment du danger lié à l'arrachement des arêtières qui se trouvaient suspendus dans le vide. Les 3 entreprises se sont rendues sur place, avec la présence du Maire, et ont établi chacune un devis que nous avons étudié avec grande attention.

Les 3 devis ont été scrupuleusement étudiés lors de la réunion de municipalité ; **l'entreprise SARL David DEBARD**, maître artisan en métier d'art, compagnon du devoir, avec une proposition détaillée, avec l'assurance d'exécuter immédiatement l'ensemble des réparations avec des matériaux de qualité, fixations en zinc, crochets en inox, clouage avec des pointes de cuivre, s'est engagée à réaliser l'ensemble des travaux dans les règles de l'art à partir du lundi 16 septembre 2024 matin avec une fin de travaux le mercredi 18 septembre 2024 à 12 h.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal de Rougegoutte avec 13 voix pour et une voix contre :

1. Accepte le devis de l'entreprise SARL David DEBARD pour un montant de 6.997,20 € TTC (5.831,00 € HT) ;
2. Stipule que l'entreprise s'est engagée à réaliser les travaux à partir du lundi 16 septembre 2024 au mercredi 18 septembre 2024 ;
3. Précise qu'une déclaration sera envoyée à notre assurance Groupama en raison des conditions météorologiques qui sont survenues fin août 2024.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

